

Collectif des propriétaires de Hangars Zone EST aéroport de Caen Carpiquet.

Compte rendu de la réunion du 20 novembre 2025

Étaient présents:

Jean Dominique LEULLIER	(représentant Hangar De Ranieri)
Patrick GIGOT	(représentant Hangar Gigot)
Jean Pierre LEGRAND	(représentant Hangar Le Latécoher)
.....	Hangar Aéro-Plan
Jean Paul DICK	(représentant Hangar ASPTT)
Patrick CHARDON	(représentant Hangar SCI Charabille)
L. KERBRAT, V. PESNEL	(représentant Hangar SCI AMH)

Absent excusé:

Stéphane CORBEL	(représentant SARL Aéro-Plan)
-----------------	-------------------------------

La réunion commence à 17h40.

Les points à l'ordre du jour sont abordés dans l'ordre prévu:

1) Rapport de Maitre GORAND.

Vincent fait une présentation détaillée de la réponse de notre avocat et distribue une copie papier du rapport établi. Il en ressort clairement que notre marge de manœuvre est très limitée face à l'exploitant. Nous pouvons néanmoins agir afin d'obtenir une « Convention » d'AOT et non pas une simple AOT comme cela est actuellement proposé. La différence est essentielle même si cela ne nous offre toujours pas plus de stabilité à long terme. Notre principale « force » d'opposition face à l'exploitant reste notre solidarité et notre cohésion. Notre avocat continue d'agir afin d'obtenir une copie de la DSP signée entre la CU et Sealair.

2) Réponse au courrier de Sealair.

Il est décidé à la quasi unanimité de ne pas répondre au courrier de Sealair et d'attendre l'invitation à la réunion prévue par l'exploitant qui devrait -en toute logique- se tenir avant la fin de juin 2026. Dans le cas où l'un ou l'autre d'entre nous se verrait « invité » à une réunion avec l'exploitant, il est impératif d'y répondre via la nouvelle Association AUPHAC.

3) Répartition de la facture de l'avocat.

La facture de l'avocat, pour un montant TTC de 1 324,80€ soit 1 104,00€ HT a été réglée par la SARL Aéro-plan qui pourra en récupérer la TVA. La SCI AMH avait, de son côté, réglé la facture de la première entrevue avec l'avocat pour un montant TTC de 180€. Conformément aux engagements pris lors de la réunion du 18 septembre dernier, une participation financière est demandée à chacun et arrêtée comme suit: 100€ pour les hangars en nom propre (De Ranieri et Gigot) et 150€ pour les hangars en SCI, SARL ou associatif. Cela représente donc une surcharge de 304€ pour Aéro-Plan que nous remercions vivement.

4) Point sur la création de l'AUPHAC et les adhésions.

Dans l'impossibilité de récupérer les archives de LUDAC, nous avons procédé à l'enregistrement auprès de l'administration d'une nouvelle association Loi de 1901. Celle-ci s'appelle « Association des Usagers et/ou Propriétaires de Hangars sur l'Aéroport de Caen » autrement dit « AUPHAC ». Un site internet est en cours de construction et, dans l'attente, une DropBox permet d'y retrouver tous les documents nécessaires (Statuts etc.)... Un compte bancaire est également ouvert en son nom. Au jour de notre réunion, il y a 17 adhérents ayant souscrit et payé leur adhésion. L'AUPHAC a pour mission principale d'accompagner et/ou représenter les propriétaires d'avion et/ou de hangar lors de toute rencontre avec l'exploitant.

5) Dissolution du Collectif « Zone Est »

Suite à la création de l'AUPHAC, il est décidé de dissoudre le Collectif « Zone Est » et de transmettre l'ensemble des dossiers à la nouvelle association.

6) **Adhésion de l'AUPHAC au collectif national.**

Nous avons constaté que de nombreux usagers et/ou propriétaires d'avion ou hangar sur le territoire français se trouvaient confrontés aux même problématiques que les nôtres surtout dès lors que la gestion de l'aéroport en question est confiée à des Sociétés privées à travers des « DSP », Délégations de Service Public. Ces sociétés n'ont en général qu'un seul but; Gagner le plus rapidement possible beaucoup d'argent! Un mouvement de protestation face à ces pratiques inacceptables commence à se mettre en place et, à l'heure où je rédige ce compte-rendu, une « Fédération Nationale des Usagers des Aérodromes » vient de voir le jour. Autour de son Président, Jacques CLOSTERMANN se joignent Gilles MOSSE comme Secrétaire et Bertrand MENVIELLE comme Trésorier. L'AUPHAC aura prochainement très certainement toutes les raisons de rejoindre la FNUAD.

7) **Les AOT par ChatGPT.**

Patrick CHARDON nous fait un résumé succinct des réponses apportées par ChatGPT aux diverses questions de nature juridique concernant les Conventions, AOT, CCCG et autres obligations contenues dans les documents envoyés par Sealar. Vous retrouverez ces informations sur la DropBox en attendant l'ouverture du site de l'AUPHAC.

8) **Questions diverses.**

En l'absence de questions diverses, l'assemblée confie à Vincent la charge de récupérer auprès des divers propriétaires les fonds destinés à rembourser partiellement Stéphane CORBEL

Fin de notre réunion à 18h50

L'AUPHAC devra prochainement se réunir afin de procéder à sa première Assemblée.

Actuellement, l'AUPHAC est domiciliée à Aéro-Club Cote de Nacre, Aéroport de Caen, Route de Caumont, 14650 CARPIQUET.

Président actuel: Laurent KERBRAT: 06 12 16 94 56

Secrétaire actuel: Patrick CHARDON: 06 74 14 47 96

Trésorier actuel: Vincent PESNEL: 06 80 83 41 39